

TARIFS 2025/2026

COLLEGE

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis	60.70 €

DEMI-PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis (4 repas) *	88.20 €

Repas occasionnel : 6.95 €

Compte tenu de l'aide du Conseil Départemental du Finistère, **le coût du déjeuner est plafonné à 2 € pour les collégiens boursiers** demi-pensionnaires et internes, après déduction des bourses.

PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Pension complète * 270 € d'arrhes à l'admission (1)	369.20 €

(1) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

*** Régularisation de 6 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'exams), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

Pour les familles ayant plusieurs enfants au Likès, les réductions suivantes sont accordées pour la pension et demi-pension : réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant et réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai). *Documents remis à l'admission.*

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.